

# COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. Projet Tiers-lieu :**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BV2I pour les travaux supplémentaires. Il donne pouvoir au Maire de signer l'avenant correspondant à ces travaux. Le Maire informe la commission des travaux que les réunions de chantier du tiers-lieu ont lieu chaque lundi à 11 heures.

#### **2. SAUR : Redevance assainissement pour 2022 :**

Les tarifs concernant la part communale de la redevance assainissement sont reconduits pour l'année 2022.

#### **3. Décision modificative du budget 2021 :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer un virement de crédit au compte 6817 correspondant aux restes à recouvrer depuis plus de 2 ans

#### **4. Convention ENEDIS :**

Le conseil accepte la mise à disposition d'une partie de terrain situé rue Neuve, d'une superficie d'environ 20 m2 pour la pose d'un transformateur de type PSSB. Il donne pouvoir au Maire de signer la convention et tout document s'y afférent.

#### **5. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies :**

Le Conseil a mis en délibéré le projet d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz, proposé par le SDEI sachant que le conseil doit délibérer avant le 31/12/2021 pour une adhésion au 01/01/2023

#### **8 Demande subvention FAR 2022 :**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire le remplacement des foyers EP de l'éclairage public par des luminaires LEDS ainsi que l'achat de lampadaires solaire. Le conseil approuve ce projet et le plan de financement.

#### **9 Questions diverses :**

- Banquet communal du 17 octobre : des devis vont être demandés auprès de traiteurs ou restaurateurs. La liste des personnes âgées de plus de 70 ans sera transmise aux conseillers municipaux qui seront chargés des invitations.
- Le questionnaire de Mme Charpentier, conseillère numérique de la communauté de communes sera distribué par les conseillers municipaux. La liste des foyers leur sera transmise

Michel BRAUD,

Maire

